

RÈGLEMENT DU JEU  
« Narta – Showroom Privé »

Article 1 : Société organisatrice

LASCAD, SNC au capital de 20 160 Euros, dont le siège social est 30 rue d'Alsace – CS 10121 – 92697 Levallois Perret Cedex (France), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 319 472 775, agissant pour sa marque « Narta », organise du 04/04/2018 au 17/04/2018 inclus (cachet de la poste faisant foi) dans les magasins Carrefour participants à l'opération un jeu avec obligation d'achat, intitulé : «NARTA- SHOWROOM » ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine (Corse comprise).

Article 2 : Participants

Ce jeu avec obligation d'achat est proposé dans les magasins CARREFOUR en France métropolitaine participants à l'opération, dont la liste se trouve en annexe 1 du présent règlement (ci-après « Magasins »).

La participation à ce jeu est ouverte aux seules personnes majeures résidant en France Métropolitaine, (Corse incluse) hors personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles (conjoint, ascendants, descendants). En cas de litige, un justificatif de leur identité pourra être demandé. La participation à ce jeu est strictement nominative et doit se limiter à une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale). Le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

Le participant s'engage à transmettre à la société organisatrice des informations exactes. Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscriptions.

Article 3 : Durée

Le jeu se déroulera du 04/04/2018 au 17/04/2018 inclus.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu ainsi que d'annuler ou différer la date du tirage au sort en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait être réclamée à ce titre.

Article 4 : Support de jeu

Le Jeu «NARTA- SHOWROOM PRIVE» est annoncé dans les différents magasins CARREFOUR participants à l'opération, à l'échelle nationale, par un encart sur le catalogue de l'enseigne qui indiquent la dotation.

Article 5 : Dotations

Le jeu est doté au plan national de :

- 230 bons d'achat de 25€ à valoir sur Showroomprivé.com (pour 25€ d'achat sur le site – hors frais de port et non-cumulable- valable 6 mois à date d'émission)
- 8 \* 1 an de shopping à valoir sur www.showroomprivé.com (24 bons d'achat de 50€ soit 100/mois pendant 1 an).



Chaque gagnant recevra une fois par mois pendant un an, deux (2) bons d'achat d'une valeur unitaire de 50€TTC, soit un total de 100€TTC, valables pour toutes commandes d'un montant supérieur au montant des bons d'achat utilisés, hors frais de port, voyages, billetterie et ventes Shop It effectuées sur le site [www.showroomprive.com](http://www.showroomprive.com) et l'application mobile. Chaque bon d'achat n'est utilisable qu'une seule fois, non échangeable, non sécable, non remboursable, non transmissible et non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Offre personnelle et à usage unique valable pour toute commande strictement supérieur à 25€ sur le site [www.showroomprive.com](http://www.showroomprive.com) et l'application mobile du 04/04/2018 au 04/07/2018 hors frais de port, ventes Shop It, Voyage et Billetterie. Offre limitée à une utilisation par membre. Offre non cumulable, ni échangeable contre leur valeur en espèce ou contre tout autre lot et ni remboursable

#### Article 6 : Modalités de participation – Désignation des gagnants

1/ achetez simultanément 2 produits de la gamme Narta Freshissime 2/ envoyez « NARTA + code postal du magasin » par SMS au 63015 (0,35€ TTC + coût d'envoi d'un SMS selon les tarifs de l'opérateur téléphonique). 3/ Les participants recevront un SMS en retour leur indiquant s'ils ont gagné ou perdu l'un des 230 bons d'achat Showroom Privé ou l'une des 8\*1 année de shopping avec Showroom privé

Si vous êtes gagnant : 1/ répondez dans un délai maximum de 72H en envoyant un autre SMS contenant vos nom, prénom, adresse postale complète et numéro de téléphone au 63015 [0,35€ TTC + coût d'envoi d'une unité SMS – selon les tarifs de l'opérateur téléphonique] 2/ envoyez dans les 10 jours suivants l'instant gagnant (cachet de la poste faisant foi), par courrier postal suffisamment affranchi, la date de l'instant gagnant, vos nom, prénom, adresse postale complète, email et numéro de téléphone ainsi que votre ticket de caisse original à l'adresse suivante : PMC/ NARTA SHOWROOM PRIVE- 56 RUE DE BILLANCOURT, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

#### Article 7 : Fraudes

Toute falsification d'identité ou d'adresse entraînera la nullité de la participation au jeu. La Société Organisatrice pourra procéder, à tout moment, à la vérification de l'identité des participants par tous les moyens qu'elle jugera utile

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant.

Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer de lot au fraudeur et/ou de le poursuivre devant les juridictions compétentes.

#### Article 8 : Echanges

La dotation est ni transmissible, ni échangeable contre d'autres objets ou d'autres prestations de services ou contre une quelconque contrepartie en numéraire.

La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer le lot par d'autres lots de valeur équivalente ou supérieure en cas d'évènements indépendants de sa volonté qui rendent impossible la délivrance du lot, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de la Société Organisatrice



## Article 9 : Responsabilité

En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du dysfonctionnement ou de défaillance du réseau de la Poste et notamment en cas de pertes des participations ou dotations lors de leur expédition.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'impossibilité de joindre un gagnant en raison d'informations erronées fournies lors de sa participation.

## Article 10

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par la société organisatrice, sous contrôle de l'huissier de justice dépositaire du jeu et après son avis. Dans tous les cas, les contestations ne seront recevables que dans un délai d'1 mois après la clôture du jeu.

## Article 11 - Règlement

Règlement complet et instants gagnants déposés à l'étude SEL A.T.I., Tricou, Imard, Renardet, huissiers de justice, 60/62, rue du Maréchal Foch 78 000 Versailles. Une copie du règlement complet peut être adressée à toute personne qui en fait la demande par écrit accompagnée de ses nom, prénom et adresse postale envoyée avant le 14/04/2018 (cachet de la poste faisant foi) à PMC/NARTA -SHOWROOM PRIVE, 56 rue Billancourt, 92100 Boulogne-Billancourt. Remboursement du timbre d'envoi de la demande de règlement au tarif lent 20g en vigueur sur simple demande conjointe (joindre IBAN/BIC).

En cas de prolongement ou report éventuel du Jeu, la date limite d'obtention du remboursement serait reportée d'autant.

Toute demande incomplète, illisible, insuffisamment affranchie, envoyée à une autre adresse que celle susvisée ou reçue après le 14/04/2018 minuit (cachet de la Poste faisant foi) ne sera pas recevable.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

De plus, la Société Organisatrice ne sera tenue à aucun remboursement si la participation n'a pas été conforme au présent règlement ou si la demande n'a pas été faite dans les formes et les délais indiqués ci-dessus.

## Article 12 – Droit d'accès aux informations nominatives

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le participant bénéficie d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données qui le concernent.

Le participant peut exercer ce droit à tout moment à l'adresse ci-dessous :

..... L'Oréal Paris – Service consommateurs – 0810 18 28 38.....



Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Ces données sont destinées à la Société organisatrice, à la seule fin de la participation au Jeu, de la gestion des gagnants, de l'attribution du Lot et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées à une société prestataire pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du Jeu. Elles seront conservées uniquement pour les seuls besoins du Jeu et de l'attribution du Lot et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales. Elles ne seront ni vendues, ni échangées, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.



**ANNEXE 1 : LISTE DES MAGASINS PARTICIPANTS :**